

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le jeudi 15 octobre 2026 à 14H00

Au Tribunal Judiciaire d'AVIGNON (84) – 2 Boulevard Limbert 84000 AVIGNON

EN UN SEUL LOT

Sur la commune des **BEAUMETTES (84220)**

Dans un ensemble immobilier dénommé « **LE SILVERLODGE DES 5 LYS** »

Résidence Goélia - Le Domaine du Moulin Blanc - Chemin Moulin des Roberts – Lieudit « Le Moulin »

Cadastrés section B n° 101, n°395, n°397, n°400, n°402, n° 424, n°409, n°411, n°412, n°413, n°414, n°427, n°406, n°441, n°410, n° 405, n°466 pour une contenance totale de 03ha 16a 85ca

LOT N° 10 : UN APPARTEMENT de 33,61 m² situé dans le bâtiment A1, au rez-de-chaussée, portant le n° 110, comprenant : entrée, séjour/cuisine, dégagement, une pièce, salle de bains, WC, une pièce avec placard - **Loggia** de 11,57 m².

Les lieux sont loués.

Cette vente a lieu à la requête du **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD)**, SA au capital de 124.821.703,00 Euros, inscrite au RCS de PARIS sous le n° 379 502 644, dont le siège social est situé 39 rue Mstislav Rostropovitch - 75017 Paris, prise en la personne de son représentant légal en exercice dûment habilité et domicilié en cette qualité audit siège ; **Venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHONE ALPES AUVERGNE (CIFRAA)**, Société Anonyme au capital de 181 039 170 euros, inscrite au RCS de Lyon sous le n°391 563 939 dont le siège social est 93-95,rue Vendôme 69457 Lyon Cedex 06 représentée par son dirigeant social en exercice, à la suite de la fusion par absorption selon déclaration de régularité et de conformité constatant la réalisation définitive de la fusion en date du 1er juin 2015, elle-même venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE FINANCIERE RHONE AIN (CIFFRA), à la suite de la fusion par absorption selon procès-verbal d'AGE et d'AGO en date du 24 décembre 2007, ayant pour Avocat, **Maître Melissa EYDOUX**, Avocat au Barreau d'Avignon.

MISE À PRIX : 10.800 €
(DIX MILLE HUIT CENT EUROS)

(outre les frais des poursuites payables en sus, y compris TVA, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente)

On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à l'un des Avocats postulant près le Tribunal Judiciaire d'AVIGNON.

CONSIGNATION : 3.000 €

Fait et rédigé à AVIGNON, le 2 septembre 2026, par l'avocat postulant, Signé Maître Melissa EYDOUX.

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

► À **Maître Melissa EYDOUX**, Avocat au Barreau d'Avignon, demeurant 10A avenue de la Poulasse - 84000 AVIGNON - Tél : 04 90 14 35 27 – Email : contact@cabinet-eydoux.fr dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente. ► À la **A.A.R.P.I ASM Avocats**, prise en la personne de **Maître Edith SAINT-CENE**, avocat au Barreau de Paris, demeurant 45 rue Saint-Ferdinand – 75017 Paris, Tél : 01 88 61 49 40 - Email : esaintcene@asmavocats.fr ► Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AVIGNON, où le cahier des conditions de vente est déposé (RG 24/00094) ► Sur INTERNET : www.licitor.com - www.asmavocats.fr

Sur les lieux pour visiter le **vendredi 2 octobre 2026 de 10h00 à 11h00**